

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 SEPTEMBRE 2015**Objet : TARIFS FORMATION CONTINUE**

Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - BENEDIT - BUGAUD - CAUQUY - DRHOUIIN - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GIREAU - JOUSSEAU - MARMILLON - MARTIN - MASCIOTRA - PERRAUT - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - VERNE - VOISIN

Intervention du Président BAILLY

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 28 mars 2011, le redéploiement par la Chambre d'une offre de formation continue en direction des entreprises de l'Ain, a été orienté dans un premier temps sur les thématiques des Langues et de la Bureautique/informatique, et complété depuis à d'autres domaines : développement commercial, management, ressources humaines...

Différentes modalités d'organisation des formations peuvent être proposées, des formations inter-entreprises ou intra-entreprise, en présentiel mais aussi à distance (outils multimédia/e-learning, téléphone, visio-conférence...) ou lors de séances de formation en autonomie (outils multimédia/e-learning, ressources formatives et supports). Outre les modules de formation, l'offre comprend aussi des certifications pour valider les niveaux de compétences acquis (TOEIC et BULATS pour les langues étrangères, TOSA pour la bureautique...).

La politique tarifaire a été adaptée aux différents domaines et modalités d'organisation des formations ainsi qu'à leurs certifications, en cohérence avec les pratiques des autres Chambres de Rhône-Alpes.

Pour les actions de formation en Langues et Bureautique/informatique, la tarification pour les sessions en présentiel avec face à face pédagogique est la suivante :

- sessions inter-entreprises : de 18 € à 45 € de l'heure par participant (soit de 126 € à 315 € par jour et participant),
- sessions intra-entreprise individuelles et collectives : de 50 € à 150 € de l'heure (soit de 350 € à 1 050 € par jour), plus frais de déplacement, en fonction du thème d'intervention et du nombre de participants.

Pour toutes les autres actions de formation (développement commercial, management, ressources humaines, comptabilité/finance, création/transmission...), la tarification pour les sessions en présentiel avec face à face pédagogique est la suivante :

- sessions inter-entreprises : de 12 € (formations Entreprendre en France, appels d'offres OPCA...) à 60 € de l'heure par participant (soit de 84 € à 420 € par jour et participant),
- sessions intra-entreprise individuelles et collectives : de 75 € à 230 € de l'heure (soit de 525 € à 1 610 € par jour), plus frais de déplacement, en fonction du thème d'intervention et du nombre de participants

En complément du face à face pédagogique, et pour l'ensemble des formations, la tarification pour les sessions en présentiel avec séances en autonomie tutorées (en complément d'une formation en présentiel avec face à face pédagogique) et pour les sessions en distanciel (téléphone, visio-conférence, e-learning...) sera comprise entre 20 € et 75 € de l'heure par participant (soit de 140 € à 525 € par jour et participant).

Pour ce qui concerne les certifications des formations, la tarification sera établie comme suit :

- certifications pour les langues étrangères (TOEIC, BULATS...) : de 50 € à 150 € par test,
- certifications pour la bureautique/informatique (TOSA...) : de 70 € à 200 € par test.

Au même titre que la politique tarifaire, la rémunération des intervenants a été adaptée aux différents domaines et modalités d'organisation des formations, en cohérence avec les pratiques des autres Chambres de Rhône-Alpes.

Pour les actions de formation en Langues et Bureautique/informatique, la rémunération pour les vacataires salariés varie entre 20 € et 35 € de l'heure (CP compris) et pour les prestataires de

PF	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 28 SEPTEMBRE 2015

Objet : **TARIFS FORMATION CONTINUE**

services entre 210 € TTC et 365 € TTC la journée de 7 heures, en fonction du niveau d'expertise, de l'expérience et du thème d'intervention.

Pour toutes les autres actions de formation, la rémunération pour les vacataires salariés varie entre 40 € et 65 € de l'heure (CP compris) et pour les prestataires de services entre 420 € TTC et 680 € TTC la journée de 7 heures, en fonction du niveau d'expertise, de l'expérience et du thème d'intervention.

En complément du face à face pédagogique, la rémunération du tutorat et de l'ingénierie pédagogique des ressources formatives liées aux séances de formation en autonomie tutorées sera proposée entre 10 € et 30 € de l'heure.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Bailly, approuve l'ensemble des tarifications présentées ci-dessus, en cohérence avec les pratiques des autres Chambres de Rhône-Alpes.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	34
- Nombre de Membres présents	20
- Nombre de voix pour	20
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT
Vice-président Secrétaire

Jean-Marc BAILLY
Président